



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 34156

Texte de la question

M. Pascal Cherki attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les problèmes de financement que rencontrent de nombreuses associations œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Les structures associatives font régulièrement face à des difficultés de trésorerie, notamment en raison des retards de versement d'aides en provenance de l'État ou encore du Fonds européen de développement régional (FEDER), qui amoindrissent leurs interventions. Afin de mettre en œuvre leur projet, les associations ont besoin de lisibilité sur leur financement. De plus, elles ont peu de possibilités pour accéder au crédit bancaire, du fait de la spécificité de leur modèle économique, même si ce financement doit rester raisonné. Ainsi, leur capacité d'autofinancement et de remboursement limitées dissuadent les banques classiques pour les accompagner dans des projets d'investissement d'envergure. Cette problématique est d'autant plus importante pour l'association dont l'action se focalise sur l'aide à la personne. Aussi, il lui demande quelle mesure le Gouvernement souhaite adopter dans le but d'améliorer le financement du secteur associatif, qui est porteur d'emploi, notamment dans l'économie sociale et solidaire et garant de services indispensables pour nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Cherki](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34156

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8021